

Revue de presse 2022-2023



N°34

28 novembre au 12 décembre 2022




Rédacteurs : Emilie Krezdorn, Théo Quervel, Marin Sorasso-Bluem

Cliquez sur le  pour accéder aux articles de presse.

Les articles sont développés dans les pages suivantes.

Les titres de la presse

Armement

-  1. Officialisation de l'accord entre Dassault Aviation et Airbus sur l'avion de combat du futur
-  2. Aviation de combat du futur : le Tempest italo-britannique va fusionner avec le F-3 japonais
-  3. Thales réalisera le réseau de communication des théâtres d'opérations pour l'Armée de terre

Opérationnel

-  4. La Marine nationale a saisi 4,6 tonnes de cocaïne dans le golfe de Guinée

Autres sujets

-  5. Des drones autonomes déployés par la Brigades de Sapeurs-Pompiers de Paris
-  6. Selon le Sénat, le recrutement de la Direction générale de la sécurité extérieure est « en tension »

Armement (1/2)

1. Officialisation de l'accord entre Dassault Aviation et Airbus sur l'avion de combat du futur

Le 1^{er} décembre, dans une interview, Eric Trappier, PDG de Dassault Aviation, annonçait qu'un accord avait été trouvé avec Airbus pour le programme de système de combat aérien du futur, après plus d'un an de négociation pour passer à la phase I-B. Pour rappel, ce projet estimé à 100 milliards d'euros, financé par la France, l'Allemagne et l'Espagne, vise à remplacer le Rafale et l'Eurofighter à l'horizon 2040. Le PDG de Dassault Aviation a aussi annoncé que des concessions ont été faites, sans les préciser. Néanmoins, il a assuré que l'entreprise française restait maître d'œuvre et d'architecture du programme. Cela permet à l'entreprise de garder son savoir-faire et ses technologies. Les contributions de chacune des parties concernées par le programme n'ont pas encore été précisées, mais Eric Trappier a rappelé la nécessité de pouvoir exporter le SCAF. La signature des contrats avec les Etats devrait bientôt avoir lieu et l'objectif à moyen terme est de faire voler un démonstrateur d'ici 2029.

2. Aviation de combat du futur : le Tempest italo-britannique va fusionner avec le F-3 japonais

Deux programmes d'armement visant à moderniser l'aviation de combat sont au coude-à-coude en Europe. Le programme Système de combat aérien du futur (SCAF), qui mêle la France, l'Allemagne et l'Espagne, vise pour la France à remplacer son avion de combat Rafale d'ici 2030 et au-delà. A ce jour, le SCAF est le théâtre d'après négociations sur le partage des tâches, notamment entre les industriels français et allemands. Le programme Tempest quant à lui a été annoncé en 2018 par les Anglais pour remplacer leur flotte d'Eurofighter Typhoon, cessant de fait leur coopération initiale sur le SCAF avec la France. Le projet réunit à ce jour le Royaume-Uni, l'Italie et la Suède, mais le programme est en train de muter pour devenir le Global Combat Air Programme (GCAP) avec le rajout formel du Japon ce 9 décembre, qui développait jusque-là le F-3 pour remplacer ses Mitsubishi F-2.

Armement (2/2)

3. Thales réalisera le réseau de communication des théâtres d'opérations pour l'Armée de terre

L'opération d'armement Accès par satellite et par transmission hertzienne au réseau de zone et de l'intranet de l'espace de bataille (ASTRIDE) avec des systèmes de communication de réseau de théâtre se poursuit depuis les premières mises en service en 2000. Au vu des besoins toujours accrus d'information et de communication par ce qu'on appelle l'infovalorisation de l'espace de bataille et la nécessité de communiquer pour mettre en œuvre le combat collaboratif entre les différentes armes et armées, le réseau doit être aussi efficace que résilient, pour aller autant du poste de commandement interarmées de théâtre qu'aux groupes tactiques interarmes. Le développement des armes cyber et l'évolution de la doctrine française autour de la Lutte informatique défense (LID) et la Lutte informatique offensive (LIO) impose également une attention particulière aux vulnérabilités de ces systèmes. Le marché ASTRIDE incrément 3 a ainsi été notifié par la DGA à Thales le 3 novembre 2022 pour moderniser ce réseau, et Thales apporte ce 9 décembre quelques précisions : on parle ainsi des terminaux pour le système de radiocommunication utilisant un satellite (Syracuse) IV, dont le premier satellite a été mis en orbite en 2021, des radios Communications numériques tactiques et de théâtre (Contact) mais aussi des autres moyens d'améliorer la connectivité, comme les faisceaux hertziens haute capacité.

4. La Marine nationale a saisi 4,6 tonnes de cocaïne dans le golfe de Guinée

Le 30 novembre dernier, un remorqueur brésilien a été intercepté dans le golfe de Guinée sur ordre de la direction du préfet maritime de l'Atlantique, du procureur de la République de Brest, avec le soutien d'un avion de surveillance maritime Falcon 50 et le PHA Tonnerre. Cette opération légitimée par la convention de Montego Bay sur le droit de la mer ainsi que par la convention de Vienne contre le trafic illicite des stupéfiants et substances psychotropes a également été appuyée par deux hélicoptères : un Panther de l'Aéronautique navale et un Cougar de l'Aviation légère de l'armée de Terre (ALAT).

La prise est conséquente : 4,6 tonnes de cocaïne estimée à 150 millions d'euros par l'Office anti-stupéfiants (OFAST). Si la cargaison de cocaïne a été détruite, l'équipage a été relâché, « le lieu de l'interception du navire, au large du Sénégal, ne permettait pas d'envisager son transfert jusqu'à Brest », a expliqué Camille Miansoni, le procureur de Brest.

Les trafics de stupéfiants sont en pleine explosion puisqu'ils constituent un des vecteurs principaux du financement terroriste, notamment dans le golfe de Guinée où « les trafics explosent » d'après le vice-amiral d'escadre Olivier Lebas. En 2021, la Marine nationale avait intercepté 44,8 tonnes de drogues en Polynésie française, aux Antilles, dans le golfe de Guinée ou encore dans l'océan indien d'une valeur de 2 milliards d'euros. Ces trafics alimentent les réseaux de la grande criminalité, dont les organisations ne semblent plus avoir « aucune limite dans leurs moyens financiers, dans leurs frontières ou dans leurs champs d'action » selon Laure Beccuau, la procureure de Paris.

5. Des drones autonomes déployés par la Brigades de Sapeurs-Pompiers de Paris

Après la mise en place du robot Colossus, utilisé notamment durant l'incendie de Notre-Dame, ou la lance à eau DELTAE, améliorant la protection du pompier lors des interventions, la BSPP déploie des drones autonome afin de réduire les délais d'intervention en cas de noyade. Il s'agit de la première unité d'incendie et de secours au monde à mettre en place une solution autonome en zone urbaine. Chaque année, la BSPP réalise en moyenne 300 interventions sur la Seine pour des risques de noyade. Selon l'entreprise à l'origine de ce drone, Azur Drones, son utilisation ne nécessite aucune formation, puisqu'il peut décoller, voler à une vitesse maximale de 80Km/h et atterrir de façon autonome, le tout avec une autonomie de 25 minutes. Dès la réception d'un appel, le drone vient se placer au-dessus de la zone de noyade, afin de fournir des informations aux secours et de larguer une bouée à gonflage automatique. Cette innovation permet de faire gagner un temps considérable aux secours, sans nécessité de mobiliser un agent pour le piloter. Pour aller plus loin, la BSPP imagine aussi la possibilité de livrer des défibrillateurs grâce à ces drones.

6. Selon le Sénat, le recrutement de la Direction générale de la sécurité extérieure est « en tension »

Les renseignements extérieurs français ont connu un regain d'intérêt grâce à la série « le Bureau des Légendes » diffusée par Canal Plus depuis 2015. Le concours externe d'attaché, qui correspond au concours catégorie A de la fonction publique, avait attiré 1500 candidats pour 26 places seulement en 2020. Néanmoins, il semble que la fiction soit trop ancrée dans les esprits puisque la Direction Générale de la Sécurité Extérieure (DGSE) a expliqué qu'un « grand nombre » de candidats « se sont visiblement trompés de concours ».

Le manque d'investissement des candidats déploré par la DGSE, renforcé par le mythe populaire de l'espion, couplé au désintérêt actuel envers la fonction publique met en tension le recrutement à la DGSE. Les sénateurs Pascal Allizard et Yannick Vaugrenard font ainsi remarquer que la hausse des crédits pour 2023 qui est de l'ordre de 3,6 %, soit 516 millions au total, ne se traduit pas par une augmentation des effectifs prévue par la Loi de programmation militaire (LPM) 2019-2025. En effet, cette dernière prévoit un plafond d'emplois équivalents temps plein (ETP) de 6200. En 2023, l'objectif ne sera donc pas atteint avec 5723 ETP, soit 22 en moins par rapport à 2022.

Pour les deux sénateurs, le déficit est donc double : « faire face au déficit de sous-officiers disponibles ainsi qu'à un marché de l'emploi civil sous tension, notamment dans le secteur des systèmes d'information et de communication (SIC) », dans la mesure où la DGSE est constituée aux 2/3 de civils."